

**“National Evaluation Capacity (NEC) Conference”  
Casablanca, Morocco  
15 – 17 December 2009**

**Pratiques d'évaluation en Mauritanie : gouvernance,  
transparence et crédibilité**

**04/12/09**

**Direction des Stratégies et politiques (DSP)/  
Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED)  
Mauritanie**

## INTRODUCTION

---

La Mauritanie a été l'un des premiers pays à se doter d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Ce cadre qui fait de la lutte contre la pauvreté le pivot de toutes les politiques, a été adopté en janvier 2001, à la suite d'un processus de préparation conduit avec efficacité et suivant une approche dont le caractère participatif a été reconnu par l'ensemble des acteurs.

La réunion du Groupe Consultatif, tenue en décembre de la même année, a été l'occasion pour la communauté internationale de saluer les efforts réalisés par le pays en matière de réformes économiques et structurelles et d'affirmer l'engagement d'un partenariat renforcé avec le gouvernement mauritanien autour des objectifs de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Ceci a été confirmé avec l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE (juin 2002) et l'annulation de la dette de la Mauritanie vis-à-vis des pays membres du Club de Paris.

Depuis 2007, le Ministère des Affaires Économiques et du Développement (MAED) assure la coordination du dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du CSLP. Au cours des trois premiers « exercices » du CSLP, les activités de suivi et évaluation (S&E) se sont inscrites dans un cadre institutionnel inchangé. Elles ont pu bénéficier d'une certaine amélioration de l'offre d'information (enquêtes EPCV, EDS en 2000, MICs, Recensement Général de la Population en 2001,...). Par ailleurs, le développement de plusieurs outils de référence comme les Cadres de Dépenses à Moyen Terme ou les Programmes Régionaux de Lutte contre la Pauvreté ont ouvert de nouvelles perspectives pour renforcer le suivi de la mise en œuvre du CSLP.

Les activités opérationnelles de S&E directement rattachées au CSLP ont été jusqu'à présent largement concentrées sur la production annuelle du « Rapport sur la mise en œuvre du CSLP ». Une séquence à peu près identique a été utilisée d'année en année : travaux des groupes thématiques ; production, avec l'appui de consultants nationaux, de rapports thématiques ; élaboration d'un projet de rapport de synthèse ; réalisation, sur la base de ce dernier, d'ateliers interrégionaux et d'assises nationales pour déboucher sur un document de consensus. Ces activités représentent un acquis évident par rapport aux mécanismes antérieurs de gestion et de dialogue sur les politiques publiques, c'est-à-dire à l'époque où les Documents Cadre de Politique Economique constituaient la principale référence pour les actions de réforme. Toutefois, le processus de suivi reste perfectible si l'on veut mieux redynamiser les mécanismes institutionnels ; mieux actualiser le noyau d'indicateurs de référence ; mieux respecter les échéances de reporting annuel, mieux davantage s'engager dans une conception plus stratégique du suivi ; davantage renforcer l'appareil statistique national afin de mieux répondre aux besoins du CSLP etc.

## 1. Vue d'ensemble

---

❖ *Cette vue d'ensemble sera réalisée en abordant successivement les points suivants :*

- *les objectifs, la logique et les composantes générales des systèmes de S&E des stratégies nationales de réduction de la pauvreté.*
- *le système de référence adopté par la Mauritanie pour assurer le S&E de son cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.*
- *les mécanismes et outils utilisés pour suivre et analyser la pauvreté.*
- *le dispositif (mécanismes institutionnels et outils) mis en place pour assurer le suivi de la mise en œuvre du CSLP.*
- *l'état de développement du pôle Evaluation.*
- *les contraintes structurelles.*

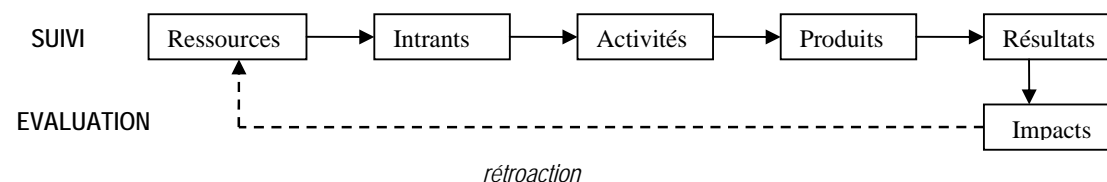
❖ *Rappel sommaire sur le S&E des stratégies nationales de réduction de la pauvreté*

### ▪ Les objectifs

Le système de suivi et d'évaluation (S&E) constitue un élément crucial de tout cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP/DSRP). Ses objectifs essentiels sont de (i) suivre la pauvreté dans ses différentes dimensions ; (ii) suivre la mise en œuvre des différents programmes du CSLP ; (iii) évaluer l'impact spécifique sur la croissance et la pauvreté des principaux programmes publics et du CSLP dans son ensemble. Il doit ainsi permettre d'informer sur les progrès réalisés, de mesurer l'efficacité et l'efficacé des politiques mises en œuvre et contribuer à ajuster les mesures prises en fonction des résultats constatés sur la croissance et les conditions de vie des populations.

### ▪ La chaîne des résultats

Le schéma logique dans lequel s'inscrivent les différents « segments » du S&E est le suivant :

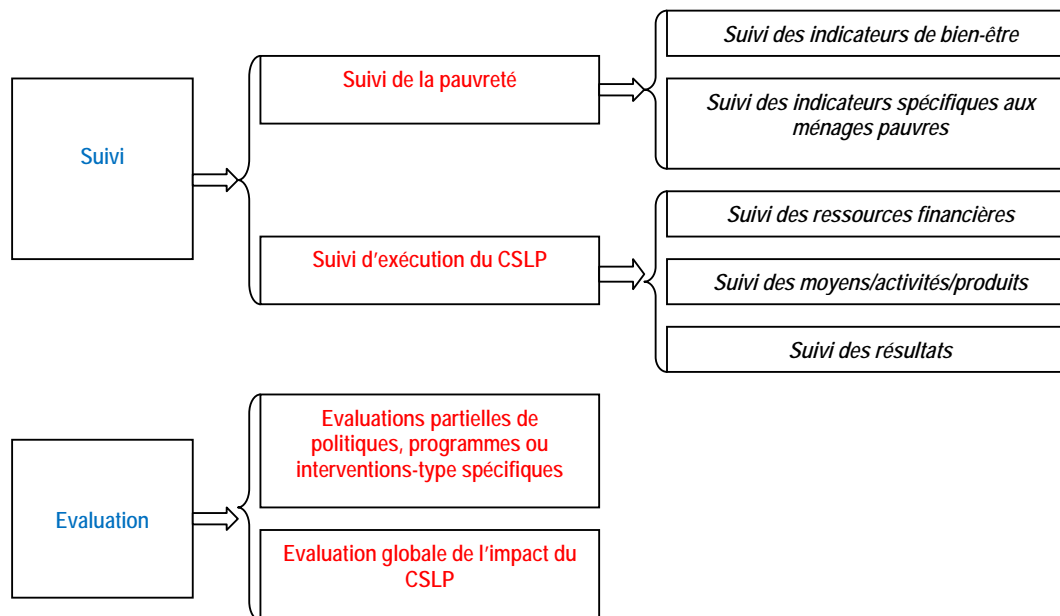


Les ressources permettent de financer des moyens qui vont être mis en œuvre, dans le cadre de programmes sectoriels et intersectoriels, pour réaliser un certain nombre d'activités. Grâce aux produits obtenus à partir des activités engagées, les programmes produisent des résultats. L'identification des indicateurs correspondants (ressources, intrants, activités, produits et

résultats) les plus pertinents pour suivre la mise en œuvre de chacun des axes et programmes prioritaires du CSLP constitue la base principale de la construction du système de S&E.

- **Les composantes d'un système de S&E**

Afin de fixer les idées, on considérera le système de S&E du CSLP comme un ensemble animé par les deux fonctions de suivi et de l'évaluation que l'on peut structurer autour des « blocs d'activités » suivants :



**Le suivi de la pauvreté** renvoie au suivi des tendances et la dynamique de la pauvreté.

**Le suivi d'exécution du CSLP** constitue le cœur des activités opérationnelles de suivi. Il vise à suivre le degré de réalisation des objectifs spécifiques du CSLP à travers la production et l'exploitation d'une information en continu sur l'exécution des politiques/programmes publics sur lesquels repose la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

### Encadré 1 : Précisions sur les différentes composantes du suivi et évaluation du CSLP

**Le suivi des indicateurs de bien-être de la population :** Ces indicateurs informent sur l'évolution moyenne – aux niveaux national et régional - des conditions de vie des ménages : revenu/habitant ; niveau de capital (physique, humain, institutionnel, financier) ; infrastructures socio-économiques disponibles ; accès aux services sociaux essentiels (santé, éducation, eau potable, communication,...). Les données, mises à disposition notamment dans le cadre des recensements et des systèmes d'information administratifs, permettent d'apprécier l'évolution du pays, et, en son sein, des principaux espaces géographiques, au regard des standards internationaux.

**Le suivi des indicateurs de bien-être des ménages pauvres :** Le suivi concerne ici spécifiquement les ménages – ou individus - pauvres. C'est à ce niveau que se concentre l'analyse des tendances et des dynamiques de la pauvreté. Les indicateurs collectés doivent permettre d'apprécier l'importance des flux d'« entrée » ou de « sortie » de la situation de pauvreté et l'analyse doit déterminer les facteurs explicatifs des mouvements observés.

**Le suivi des ressources** cherche à appréhender (i) comment évoluent les allocations initiales de crédits, (ii) quel est le degré de consommation des ressources financières, (iii) et comment ces ressources sont acheminées jusqu'à leur destination finale. Ce suivi, évidemment focalisé sur les crédits alloués aux actions prioritaires de lutte contre la pauvreté, s'organise ainsi autour de trois préoccupations principales :

- l'identification des **allocations effectives de ressources financières** (par source de financement et globales) selon leur destination (secteur, activité, région,...) ;
- le suivi du **degré de mobilisation des ressources** et taux d'exécution financière des programmes ;
- le suivi de la **mise à disposition effective des ressources à leurs destinataires finaux** (« suivi des dépenses jusqu'à destination » ou suivi « pas à pas »).

**Le suivi des moyens et des activités/produits :** il appréhende l'exécution des projets/programmes/politiques à travers leurs intrants et leurs extrants. Il va donc effectuer :

- le **suivi des moyens (intrants physiques, humains et matériels** acquis grâce aux ressources financières) mis en œuvre dans le cadre des programmes sectoriels et intersectoriels qui ont pour finalité commune la réduction de la pauvreté
- le **suivi des activités** réalisées en utilisant ces moyens.

Ce suivi est réalisé en utilisant un nombre réduit d'indicateurs clés en rapport avec les quantités physiques mises en œuvre (intrants) et obtenues (produits) dans le cadre des programmes prioritaires. Ces variables peuvent être appréhendées, comme les précédentes (ressources financières) dans le cadre de budgets-programmes et Cadres de dépenses à moyen terme. Il s'agit d'apprécier les valeurs obtenues par rapport à la programmation initiale.

#### Le suivi des résultats

Ce suivi apprécie dans quelle mesure les résultats obtenus se rapprochent ou ont atteints les cibles fixées. Il s'agit d'un suivi généralement annuel d'un nombre restreint de variables de résultat dans les secteurs prioritaires du CSLP.

**Les évaluations partielles de l'impact des stratégies :** Ces évaluations sont partielles et réalisées régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du CSLP. Elles permettent d'informer de l'impact obtenu par telle ou telle stratégie ou action. Elles croisent certaines données de suivi (indicateurs de résultats disponibles) avec les enseignements obtenus par ailleurs par des enquêtes légères spécifiques, quantitatives et/ou qualitatives. L'intérêt de l'exercice est de pouvoir mettre en évidence la nature et l'importance des effets d'une intervention spécifique et ce au niveau général ou d'une région ou d'un groupe social spécifique. Il est conseillé de planifier ces évaluations partielles en fonction des priorités du DSRP, de l'importance des interventions à évaluer (importance des moyens mobilisés, par exemple, ou encore mesure novatrice dont on cherche à connaître rapidement l'impact) et en tenant compte des ressources disponibles.

**L'évaluation globale du CSLP** vise à mesurer l'impact de l'ensemble des politiques mises en œuvre sur la croissance, les conditions générales de vie des populations et sur la pauvreté. On ne s'intéresse donc plus ici à l'impact d'une stratégie particulière mais aux progrès obtenus au terme d'une période de 3 à 5 ans. Pour être de qualité, cette séquence particulière du processus CSLP réclame une analyse consolidée de l'ensemble des produits du système de S&E : tableaux de bord, rapports de suivi, enquêtes, évaluations partielles et enquêtes sur les conditions de vie des ménages, seules aptes à fournir l'information sur l'évolution des indicateurs de pauvreté monétaire.

Il doit conduire les intervenants à *suggérer des changements* dans l'exécution des interventions ou dans les allocations budgétaires, de manière à tendre plus efficacement vers les objectifs du CSLP. Des fiches ou tableaux de bord de suivi et des rapports périodiques servent de supports pour informer les acteurs sur les performances enregistrées.

**L'évaluation** vise à :

- mesurer et interpréter les changements intervenus dans la situation des pauvres en liaison avec les différents programmes publics ;
- apprécier l'efficacité et l'efficience des principaux programmes prioritaires au regard des objectifs de long terme définis dans la stratégie ;
- proposer les ajustements nécessaires susceptibles d'accroître l'impact de ces programmes sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration, en général, des conditions de vie.

Le système d'évaluation se nourrit en partie des données de suivi (surtout des indicateurs de résultats) mais il se fonde également sur les indicateurs d'impact (qui mesurent les différentes caractéristiques de la pauvreté dans l'espace et dans le temps). Il requiert également le recours à divers outils complémentaires (revues de programmes, enquêtes spécifiques,...) généralement plus exigeants en termes de ressources, croisant des méthodes quantitatives et qualitatives et nécessitant des capacités solides d'expertise dans les différents domaines du CSLP. L'évaluation du CSLP s'effectue à travers des évaluations d'impact partielles et des évaluations du CSLP dans son ensemble.

## **2. Contenu et portée du dispositif d'évaluation en Mauritanie**

---

L'encadré 1 précise les différentes composantes respectives du suivi et de l'évaluation du CSLP.

### *❖ Le « système de référence » adopté en Mauritanie*

Depuis 1999, diverses réflexions ont été conduites sur le dispositif de suivi et évaluation du CSLP. Largement polarisées sur le système d'information statistique et la question des indicateurs, celles-ci n'ont pas débouché sur la formalisation d'un cadre de référence global. De fait, un tableau des indicateurs et un « plan d'action » constituent le « système de référence » pour le S&E du CSLP actuel.

Adoptée six mois après le CSLP, la *Loi d'orientation* n°50-2001 du 19 juillet 2001 relative à la lutte contre la pauvreté, outre qu'elle fixe un certain nombre de principes et d'orientations pour la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté, a précisé les instruments de base pour la programmation, le suivi et l'évaluation autour des actions de lutte contre la pauvreté :

- Les *plans d'action quadriennaux* de lutte contre la pauvreté constituent le principal outil de mise en oeuvre du CSLP. Ils sont assortis de *programmes d'investissement public pluriannuels* et révisables annuellement (art. 5). Ils font l'objet d'une évaluation exhaustive à mi-parcours (donc tous les deux ans) qui a pour objet « de faire ressortir le bilan d'exécution du plan d'action en cours, les difficultés rencontrées dans ce cadre, et de tirer les principaux enseignements de nature à accroître l'efficacité des politiques

publiques de lutte contre la pauvreté » (art.7). Le Gouvernement fait rapport au Parlement de l'exécution de chaque plan d'action quadriennal (art. 8).

- Les *lois de programmes*, permettent, pour chaque plan d'action et dans les domaines prioritaires retenus, de préciser les objectifs de la politique de lutte contre la pauvreté et autorisent les dépenses (investissement et fonctionnement) nécessaires (art.6).
- Des *budgets-programmes* sont mis en place à compter de mi-2002 pour les cinq secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique, du développement rural et du développement urbain.
- Les *programmes régionaux de lutte contre la pauvreté (PRLP)* traduisent les orientations du CSLP à l'échelle régionale et fixent les actions prioritaires pour chacune des régions. Le suivi et l'évaluation des PRLP sont réalisés suivant les mêmes conditions que le plan d'action national (art.13).

▪ **Les référentiels pour le suivi et l'analyse de la pauvreté et des conditions de vie**

Le cadre de référence repose dans ce domaine sur une mobilisation forte du système national statistique autour des besoins d'information du CSLP.

▪ **Les référentiels pour le suivi de la mise en œuvre du CSLP**

Pour suivre la mise en œuvre du CSLP, le système de référence s'appuie principalement sur :

- une action systématique de mise à jour des différentes stratégies macro-économiques et sectorielles et le développement des systèmes d'information sur la programmation et le suivi des actions publiques ;
- l'amélioration du *reporting* (rapport de suivi des différents programmes, rapports annuels,...).

Il est prévu une mise à jour du CSLP sur la base d'une périodicité annuelle

Les actions transversales pour opérationnaliser le suivi de la mise en œuvre du CSLP sont les suivantes :

- le développement des *capacités de programmation et de suivi* dans les secteurs prioritaires (Ministère Affaires Economiques et Développement (MAED), Ministère de l'Education Nationale (MEN), Ministère de la Santé (MSAS), Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l' (MDPME, ) ;
- l'élaboration progressive de *budgets programmes*
- l'adoption de *lois de programmes*
- la mise en œuvre de *programmes régionaux de lutte contre la pauvreté* ;
- la réalisation régulière de *revues de dépenses publiques* touchant les secteurs prioritaires et la présentation d'un rapport annuel de suivi des dépenses publiques prioritaires et de leur impact ;
- la *généralisation des audits annuels* pour tous les programmes et projets d'investissement.

Il est également attendu une amélioration des capacités de programmation, de coordination et de suivi des activités ciblées de lutte contre la pauvreté, sous l'effet de mesures visant les acteurs non gouvernementaux (ONGs).

▪ **Les référentiels pour l'évaluation**

Les documents du CSLP ne s'étendent pas sur la stratégie préconisée pour évaluer l'impact du CSLP de manière globale, et de ses principaux programmes de manière spécifique. L'évaluation est d'ailleurs généralement prise au sens large puisqu'il est question d'un « processus permanent de concertation » qui relève, de fait, plus de la fonction de suivi que de celle de l'évaluation proprement dite.

Le « système de référence » repose ainsi principalement sur deux piliers :

- le *dispositif de concertation générale* qui sert de support aux activités d' « évaluation participative » de l'ensemble du CSLP ;
- des *mécanismes et outils d'évaluation* qui incluent (i) des rapports d'analyse sur l'impact des dépenses publiques, (ii) des enquêtes auprès des bénéficiaires portant notamment sur l'efficacité des services de base destinées aux populations, (iii) ainsi que des évaluations participatives des programmes ciblés de lutte contre la pauvreté qu'il est prévu de systématiser dès 2002.

Les échéances successives tirées des matrices du CSLP retiennent les éléments ci-après :

- une évaluation à mi-parcours du CSLP associant la société civile et les donateurs,
- une évaluation de l'impact (coût/efficacité) de la dépense publique dans les secteurs prioritaires,
- une évaluation d'ensemble de l'impact des ressources PPTE et du CSLP sur la réduction de la pauvreté, en décembre 2004.

▪ **Les mécanismes institutionnels et les responsabilités**

***Le dispositif institutionnel pour le suivi de la mise en œuvre du CSLP***

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du CSLP, le gouvernement mauritanien a fait le choix de reconduire intégralement le dispositif institutionnel qui avait été institué pour l'élaboration du CSLP. Celui-ci repose en amont sur un Comité Interministériel de Lutte contre la Pauvreté (CILP), un Comité de Concertation et un Comité des Donateurs. En aval, la coordination opérationnelle du suivi est confiée à un Comité Technique (CTLP) dont l'activité repose sur le dynamisme respectif de son Secrétariat de Coordination et de treize groupes thématiques.

Afin de renforcer l'approche participative, en principe déjà assurée à travers les instances qui viennent d'être mentionnées, des mécanismes complémentaires ont été introduits :

- *les Ateliers interrégionaux*
- *les Assises nationales de la lutte contre la*
- **le Parlement** : Outre la soumission du CSLP au Parlement au terme du processus de préparation, il est prévu que les députés se prononcent sur le bilan de chaque plan quadriennal (loi d'orientation) au terme de ce dernier.



### ***Le schéma des responsabilités institutionnelles***

Le système de S&E de référence a la particularité de ne pas définir en réalité des responsabilités précises aux différentes institutions.

Au lieu d'un secrétariat permanent du DSRP rattaché à une structure leader (option souvent retenue pour la coordination des travaux de préparation et de suivi du DSRP dans d'autres pays), c'est une structure « collégiale », regroupant les hauts responsables trois institutions-clés (MAED, Office nationale de la statistique (ONS) et Centre Mauritanien d'analyse des Politiques (CMAP), qui assure la supervision des activités de suivi.

Au sein des groupes, les présidents ne disposent pas d'une responsabilité permanente dans la production des informations de suivi et les services des ministères techniques n'ont pas de responsabilités en tant que telles.

#### ***❖ Le suivi de la pauvreté et la capacité de réponse du système d'information statistique***

Une fois énoncés les éléments du « système de référence », il convient d'apprécier comment le dispositif de suivi et évaluation s'est développé. Pour ce faire, on pointera les forces et les faiblesses.

Ainsi, pour la première composante du S&E, la question posée est de savoir dans quelle mesure le système statistique national a évolué pour mieux suivre l'évolution des conditions socio-économiques de la population en général, mesurer l'évolution des formes de pauvreté et comprendre leurs déterminants.

#### **▪ Les forces**

Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'un effort important a été réalisé pour réhabiliter l'appareil statistique mauritanien depuis plusieurs années.

a) Cet effort s'est d'abord traduit par la conduite à un ***rythme soutenu d'opérations statistiques nouvelles***. Ces diverses opérations ont permis de mettre à jour et d'enrichir considérablement la base de données démographique et socio-économique.

b) Un ***renforcement des systèmes de statistiques administratives*** a été recherché.

c) La mise en place d'une ***base de données sociales*** (MAURITINFO).

d) En dehors de la production d'information proprement dite, plusieurs actions structurelles ont été conduites. Elles concernent d'abord la ***planification et le suivi des opérations***.

e) La mise en place d'un ***Comité de pilotage des enquêtes***, constitue également une mesure destinée à améliorer le contrôle de qualité des opérations statistiques.

g) la ***diffusion de l'information***

h) ***Renforcement des capacités institutionnelles et décentralisation***

e) Un autre aspect du renforcement des capacités concerne l'attention plus forte accordée aux ***capacités régionales***.

### ▪ Les faiblesses

L'amélioration incontestable du système national statistique observée au cours des cinq dernières années ne doit pas faire oublier la permanence de nombreuses faiblesses structurelles, lesquelles constituent autant de contraintes pour la mise en place d'un système efficace de S&E du CSLP.

#### ❖ *Le suivi de la mise en œuvre du CSLP*

On analysera ici successivement les forces et les faiblesses, d'abord en ce qui concerne les produits de S&E qui ont été obtenus, ensuite pour ce qui touche au dispositif institutionnel mis en place pour assurer le suivi de la mise en œuvre du CSLP.

### ▪ Les forces

#### **Les produits de S&E**

Ces derniers regroupent d'une part les produits obtenus dans le cadre de la procédure annuelle mise en place autour de la production et de la validation du Rapport annuel de mise en œuvre du CSLP, d'autre part les autres outils de suivi employés, en particulier pour le suivi du PIP et le suivi des programmes sectoriels.

- Le premier plan d'action quadriennal a bien été révisé annuellement et assorti d'un tableau **d'investissements prioritaires**, comme prévu dans la loi d'orientation.
- Des *rapports thématiques annuels* ont été préparés
- Des *rapports trimestriels* également
- L'élaboration des *premiers Programmes Régionaux de Lutte Pauvreté*
- La conception d'un *système de reporting gouvernemental interne* susceptible d'assurer une communication plus efficace entre les départements ministériels et les services du Premier Ministre.
- Les principaux départements ministériels et agences publiques se sont dotés de *systèmes spécifiques de S&E* ou envisagent de le faire.

#### **Le dispositif institutionnel**

Plusieurs points positifs sont à souligner :

- a) En premier lieu, la *reconduite du cadre institutionnel* adopté en 2000 pour la préparation du CSLP a eu assurément certains avantages en termes de continuité.
- b) De manière générale, le *Secrétariat de Coordination* a permis de garantir une bonne collaboration, largement informelle, entre les principales institutions concernées ( MAED, ONS et CMAP) et de superviser les activités de préparation du *rapport annuel* de mise en œuvre et l'organisation des différentes séquences de concertation et validation mises en place dans ce cadre.
- c) Il faut souligner l'*importance des changements induits par le processus CSLP* au regard des pratiques antérieures.

- **Les faiblesses**

### Les produits de S&E

- De manière générale, les lacunes du système d'information pour le suivi de la mise en œuvre sont étroitement liées aux modalités retenues pour le fonctionnement des Groupes techniques thématiques (GTT, en termes de *contenu de l'information de suivi*, de *choix des projets prioritaires*.
- Les *rapports thématiques* font l'objet d'une diffusion réduite alors qu'ils sont, par nature, plus aptes à fournir des intrants pour le suivi des politiques.

### Le dispositif institutionnel

a) les difficultés concernent les *missions assignées au GTT* ainsi que leur *mode de fonctionnement et de supervision* et leur configuration et d'autres concernent plus spécifiquement la qualité de l'approche participative.

#### ❖ *Le volet Evaluation*

Il s'agit clairement du volet le moins exploré du système de S&E. En dépit de quelques points forts, le pays ne s'est pas encore doté d'une stratégie, d'outils et des capacités nécessaires à une évaluation des politiques publiques. Cependant, il faut noter des points forts en ce qui concerne l'*évaluation des stratégies sectorielles*, de même des revues ont été organisées dans certains secteurs et plusieurs exercices d'*évaluation de programmes prioritaires* ont été conduits en plus de l'évaluation globale du CSLP.

#### ❖ *Les contraintes structurelles*

Il importe, pour compléter ce diagnostic, de rappeler, de manière sommaire, un certain nombre de contraintes globales et structurelles qui rendent plus difficile la mise en place d'un système de S&E efficace.

a) La *multiplicité des intervenants* :

b) Une *culture administrative encore insuffisamment imprégnée des principes d'une gestion axée sur les résultats* :

c) Des *services de suivi insuffisamment valorisés par les responsables de départements*

Le *déficit d'appropriation du CSLP* : Malgré les efforts soutenus d'information et de concertation, il est frappant de constater que pour bon nombre d'interlocuteurs, le CSLP continue à représenter un cadre de référence plutôt formel.

d) Les *ressources humaines* et le *degré de développement de la société civile*, constituent probablement la contrainte la plus forte pour l'implantation du système de S&E du CSLP efficace et participatif.

## **Bibliographie**

---

### ***Documents officiels***

#### ***Suivi de la pauvreté***

Profil de la pauvreté en Mauritanie en 1996

Etat de la pauvreté en Mauritanie en 1998

Profil de la pauvreté en Mauritanie, Rapports 2000 et 2008

Un système d'indicateurs pour le suivi de la pauvreté en Mauritanie.

Réduction de la pauvreté et développement humain durable : Indicateurs de suivi, Observatoire et équipe de recherche.

Indicateurs Sociaux.

Documentation MAURITINFO.

#### ***Suivi de la mise en œuvre du CSLP***

Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté, 2001

Assises nationales de concertation sur le document du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté : Observations générales, 2001

Rapport sur la Mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

Rapport de mise en œuvre du CSLP pour 2002

Rapports thématiques – Groupes de travail

#### ***Suivi régional du CSLP***

Profils régionaux du Hodh Gharbi, de l'Assaba et du Guidimaka <sup>[2]</sup>

Boite à Outils des PRLP